

Mon attention a été attirée dernièrement par une déclaration de M. Hignett, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Selon lui, une maison moyenne, à trois chambres à coucher, est sujette à un impôt municipal de \$38 à \$40 par mois, à cause des services municipaux qu'exige le public. Il en résulte que le citoyen moyen gagnant entre \$5,000 et \$6,000 par an ne peut plus être propriétaire ni même essayer de l'être.

Par ailleurs, les personnes vivant dans des logements, par des initiatives du gouvernement publics subventionnés sont expulsées de ces logements, par des initiatives du gouvernement. A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, il y a actuellement 30 ou 40 logements publics disponibles parce que la formule servant à déterminer les personnes qui peuvent louer ces logements est basée sur le revenu brut des locataires. A cause de toutes les sommes que le gouvernement soustrait du chèque de paie du salarié moyen, sous forme de contribution au régime de pension, d'assurance-hospitalisation, d'impôt sur le revenu, etc., le salarié n'est plus en mesure de payer le loyer d'un de ces logements subventionnés. Il serait donc nécessaire de réexaminer le chiffre de 25 à 27 p. 100 jusqu'à présent appliqué au revenu brut qui sert à fixer le loyer de ces salariés. Ce pourcentage devrait être appliquée au revenu net de ces gens, c'est-à-dire à leur revenu après que le gouvernement s'est servi. Nous nous sommes tellement établis que ces gens n'ont pas les moyens de louer un logement subventionné.

Le manque d'initiative du gouvernement et l'absence d'un plan de logement convenable sont la cause que les économiquement faibles sont réduits à la pauvreté et que celle-ci s'étend maintenant à la classe que j'appelle des pauvres «opulents», ceux qui gagnent entre \$5,000 et \$6,000, et qui devraient pouvoir être propriétaires de leurs maisons, mais qui cependant n'en ont pas les moyens.

Je ne ferai pas perdre davantage de temps au comité, monsieur le président. Je terminerai en faisant une déclaration que personne je crois n'osera nier: le logement ne devrait pas être victime de la politique de resserrement de crédit du gouvernement.

M. Gilbert: Monsieur le président, le député de Lambton-Kent vient de parler d'une question très importante, celle du logement. Lundi après-midi, mon collègue, le député de Danforth, s'est efforcé de provoquer un débat d'urgence sur la crise du logement. Il a fait remarquer que la politique de logement du gouvernement est un véritable fiasco, au point de devenir une calamité nationale et une honte pour le Canada. Il a aussi fait remarquer que le ministre du Travail, responsable

du logement, reste serein, indifférent et imperturbable au milieu de la crise. C'était lundi dernier.

Aujourd'hui, le *Citizen* d'Ottawa publie un article rapportant des déclarations du ministre du Travail sur la crise du logement. Je vais en donner partiellement lecture:

Le Canada sort d'une crise de la construction domiciliaire, a affirmé aujourd'hui le ministre du Travail, M. J. R. Nicholson.

Mais les nouvelles habitations, si elles sont situées dans les grandes villes, coûteront trop cher pour que le Canadien moyen puisse en devenir propriétaire. C'est ce que le ministre a admis sans hésitation...

Et voici sa conclusion: «Les problèmes du logement demeureront graves pendant une période indéterminée, mais j'espère que la crise est révolue.»

M. Nicholson n'a pas laissé espérer que le coût de l'habitation baîsserait à mesure que les nouvelles constructions deviendraient disponibles.

Il a dit que la valeur élevée des terrains continuerait d'empêcher les Canadiens d'obtenir les habitations qu'ils désireraient dans les grandes villes.

«Si vous voulez vivre dans une ville, vous devrez vivre en appartement», a-t-il dit.

«La solution de rechange est de déménager en banlieue», a-t-il expliqué. Et si vous voulez être propriétaire de votre propre appartement, vous pourriez recourir au logement à propriété collective, régime qui vient d'être approuvé en Colombie-Britannique et en Alberta.

Telle est l'attitude du ministre à l'égard de la crise de logement. En 1965, on a construit 165,000 logements au Canada. En 1966, 134,000, soit une baisse de 19 p. 100. En matière d'habitation, le but fixé pour 1967 par le Conseil économique du Canada et confirmé par le président de la Société centrale d'hypothèques et de logements, est de 170,000 unités. Mais, au cours des deux premiers mois de cette année, on a constaté une baisse si sérieuse du nombre des projets d'habitation que le député de Danforth a décidé d'en saisir la Chambre.

Un article du *Globe and Mail* du 8 mars disait ceci:

On sait que le Canada est au bord d'une crise du logement. L'automne dernier, le Conseil économique du Canada a donné un avertissement: à moins de construire 170,000 unités de logement par an, une crise grave surviendra...

La Société centrale d'hypothèques et de logements a confirmé toutes les prévisions les plus pessimistes. En janvier, dans les villes, le total des mises en chantier, a-t-elle déclaré, est tombé de 29.6 p. 100 par rapport à janvier 1966. A Toronto, elles ont subi une baisse alarmante de 59.2 p. 100. Or, Toronto et Montréal, où s'est également produit une baisse, sont, en matière d'habitation, les baromètres de notre pays...

● (8.00 p.m.)

Cependant, ni le gouvernement fédéral ni les provinces ne semblent vouloir se presser. Le ministre fédéral du Travail, M. J. R. Nicholson, a annoncé que 20,000 nouvelles unités de logement seront distribuées au printemps—une simple goutte—que les fonds disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation seront portés de 600 millions à 800 millions de dollars et qu'il envisage de modi-